



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ANIMER LES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE  
ROUTIERE**

**1<sup>ERE</sup> DEMANDE**

**RENOUVELLEMENT**

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

N° téléphone : ..... Courriel : .....

**Renseignements concernant la filiation** *(nécessaires pour la demande d'extrait de casier judiciaire)*

Nom du père : ..... Prénoms : .....

Nom de la mère : ..... Prénoms : .....

*(nom de naissance)*

**Renseignements concernant votre permis de conduire**

PERMIS DE CONDUIRE n° .....

Délivré le ..... par .....

**Diplôme obtenu**

- *Pour l'animateur expert en sécurité routière :*

BAFM  BAFCRI

Autres : .....

Date d'obtention : .....

- *Pour l'animateur psychologue :*

Nom du diplôme : .....

Date d'obtention : .....

**Je sollicite la délivrance d'une autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière.**

**Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.**

Fait à Paris, le

*Signature :*

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- Formulaire de demande d'autorisation d'animer dûment renseigné et signé
- 1 photocopie d'un justificatif d'identité et d'état civil en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour).
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois
- 1 photocopie recto verso de votre permis de conduire en cours de validité
- 2 photographies d'identité identiques et récentes sur fond clair

*Pour l'animateur expert en sécurité routière :*

- 1 photocopie du diplôme du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM) **ou** du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI) **ou** des qualifications reconnues équivalentes (article R 212-3-1 du code de la route) acquises dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
- 1 photocopie de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière en cours de validité.

*Pour l'animateur psychologue :*

- 1 photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue (mentionnés à l'article 1 du décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue)
- 1 photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues (Fichier ADELI).

Pour les premières demandes

- 1 photocopie de l'attestation de suivi de formation initiale à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour les renouvellements

- 1 photocopie de l'attestation de suivi de formation continue à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- 1 photocopie de la précédente carte d'autorisation d'animer.

**Votre dossier complet devra être adressé par voie postale uniquement à :**

**Préfecture de Police de Paris  
Direction de la police générale  
Bureau des permis de conduire  
Section des professions réglementées  
1 bis rue de Lutèce  
75195 PARIS cedex 04**

*AVERTISSEMENT : Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.  
Toute autorisation d'enseigner obtenue dans de telles conditions sera annulée.*